

## ADMISSIBILITÉ ET CRITÈRES DE SÉLECTION DES PROJETS NOVATEURS

### ADMISSIBILITÉ

- Le projet comporte un portrait de l'effectif scolaire féminin visé, des objectifs clairs, un échéancier, une répartition budgétaire et une démarche d'évaluation.
- En collaboration avec la direction régionale, le projet inclut des partenaires régionaux qui ont pour objectif l'intégration des femmes aux métiers traditionnellement masculins et il est sous la responsabilité d'une commission scolaire ou d'un cégep.
- Le financement du projet est assumé, en partie, par l'établissement ou les partenaires socio-économiques et le MELS.
- Le projet propose des moyens de faire connaître ses objectifs aux groupes cibles et, ultérieurement, ses résultats (rétroaction).
- Le projet innove **ou poursuit une action structurante** dans son milieu.

**Note** Les dépenses d'immobilisation, les frais de transport, de même que l'attribution de prix ne sont pas admissibles.

### CRITÈRES DE SÉLECTION D'UN PROJET

- La pertinence des moyens et la faisabilité
- L'importance du partenariat ou des appuis reçus des partenaires
- Le caractère novateur **ou l'effet structurant** dans son milieu
- L'adaptabilité du projet à d'autres milieux
- Le rayonnement du projet ou le nombre et la diversité des personnes visées
- La collaboration interordres ou entre les établissements scolaires

**Note** Les critères sont les mêmes pour l'admissibilité d'un **projet national** en ajoutant la dimension plurirégionale (plus d'une région touchée par le projet).